



TAUX
FDL
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018 ¹	Taux d'imposition communaux de 2018 ²	Taux d'imposition plafonnés 2019 ²	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ³	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	9 253 111	15,27	>>>	9 471 000	1 446 222
Taxe foncière (bâti).....	9 230 172	23,10	>>>	9 476 000	2 188 956
Taxe foncière (non bâti).	247 349	45,58	>>>	252 600	115 135
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁴		367 000		Total :	3 750 313
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b}		>>>			

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 ⁵

4422635 - 223 938 -

Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⁶	Total allocations compensatrices	Produit taxe additionnelle FNB ⁷	Produit des IFR ⁸	Produit de la CVAE ⁹	TASCOM ¹⁰	DCRTP ¹¹
			487 300		3711397	
			Versement GIR ¹¹	Prélèvement GIR ¹¹	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ¹²

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ⁵	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	Produit attendu 3711397	15,11	15,27	9 471 000	1 446 221
Taxe foncière (bâti).....	= 0,989623	22,86	22,70	9 476 000	2 151 052
Taxe foncière (non bâti).	3 750 313	45,11	45,18	252 600	114 124
CFE.....	Produit à taux constants				

(6 décimales)

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A EVREUX

Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

le

JEAN LUC BRENNER

le 15 MARS 2019

A Verneuil d'Avre et d'Iton le 25/03/2019
Le maire
M. RIVEMALE





TAUX
FDL
2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	194 684
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	2 863
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	15 191
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	0
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	54 515
3. CVAE 15	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrévée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER 8

Éoliennes & hydroliennes
Centrales électriques
Centrales photovoltaïques
Centrales hydrauliques
Transformateurs
Stations radioélectriques
Gaz – Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2017, au niveau		Taux plafonds 2018 15	Taux 2017 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018 (col.15 – col.16) 17	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17		Taux de CFE perçue en 2017 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 13	départemental 14				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe d'habitation.....	24,47	20,96	61,18	6,29000	54,89	>>>	>>>	
Taxe foncière (bâti).....	21,00	27,52	68,80	8,76000	60,04	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 :		
Taxe foncière (non bâti).	49,46	50,39	125,98	18,91000	107,07	national	communal	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

18

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés